



# Echos du 34<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération des APAJH

Saint-Brieuc - 24, 25 & 26 juin 2010



## Le mot du Président

### ***Un Congrès, des débats, des décisions.***

*Le Congrès de Saint-Brieuc, à travers les travaux des journées d'études, de l'Assemblée Générale restera comme un moment important de notre vie collective.*

*Le dialogue, l'échange sur le projet associatif continuent à cheminer et la réflexion individuelle confrontée au collectif donnera naissance dans un an à notre projet associatif.*

*L'environnement en mutation profonde, les forts dangers liés à la recomposition du secteur, les besoins internes ont charpenté la pensée de l'ensemble des délégués autour du thème "Gouvernance et Territoires".*

*Responsabilité et volonté de rassemblement ont primé.*

*Nous sortons de ce Congrès avec une feuille de route claire, ambitieuse qu'il nous appartient de mettre en œuvre.*

*L'adhésion forte, sans ambiguïté, au rapport moral prononcé devant l'Assemblée générale, trace clairement le cadre et l'ambition des délégués à Saint-Brieuc rassemblés.*

*Une APAJH ambitieuse et exigeante,  
une APAJH innovante et solidaire,  
une APAJH debout !*

**Jean-Louis GARCIA**  
13 juillet 2010

## Participation

Le nombre important de participants, plus de 330 dont 118 délégués représentant 54 associations départementales APAJH, Bruno JONCOUR Maire de Saint-Brieuc, Annie LE HOUREROU Vice présidente du Conseil Général des Cotes d'Armor, André MONTANE

délégué de l'Assemblée des Départements de France, de nombreux invités et organisations amies, prouve l'intérêt porté à nos travaux et l'importance de la place de la Fédération dans notre secteur.

## Projet associatif de la Fédération des APAJH

Les échanges au sein des 3 ateliers puis en salle plénière ont porté sur les valeurs, les objectifs généraux et le label qualité APAJH.

Le travail sur le projet associatif de la Fédération des APAJH se poursuit pour la proposition d'un texte définitif au congrès de 2011.



## Hommage à Claude Ridel et Marc Siberchicot



*“Le monde associatif vit parce que des femmes, des hommes engagés et convaincus ont décidé de donner du temps, de leur vie à l'intérêt général. Marc, Claude, vous en faisiez partie.*

*L'accompagnement des personnes en situation de handicap est massivement porté par le monde associatif.*

*Ainsi, bénévoles, accompagnés de collaborateurs, nous assumons un rôle de service public.*

*La République peut être fière de compter parmi les siens de tels citoyens. Ce ne sont ni les hautes rémunérations ni les paillettes qui les font agir.*

*Ce sont les principes de laïcité, de solidarité, de citoyenneté qui les motivent.*

*Bénévoles, engagés, convaincus, ils militent pour que chaque jour notre société soit plus solidaire, plus juste, plus respectueuse des plus vulnérables d'entre nous.*

*Marc, Claude, vous étiez de ces dignes citoyens de la République.*

*Dans “Terre des hommes”, Saint-Exupéry écrivait : “Etre Homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre que l'on contribue à bâtir le monde”.*

*Merci Marc, de nous tous, merci à toi.*

*Merci Claude, de nous tous, merci à toi”.*



## Rapport moral



Voilà un an, nous étions ensemble à La Villette pour faire le point et porter jugement sur l'année écoulée, tracer des perspectives et clore les travaux collectifs de réflexion et de construction par l'adoption d'un texte fort et riche sur l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.

Débat ouvert en permanence sur les sujets, confiance et transparence entre nous, démarche collective et engagement citoyen affirmé continuent à qualifier notre démarche associative.

Par leurs rapports écrits, leurs compléments oraux présentés au nom du Conseil d'administration fédéral, le secrétaire général et le trésorier général vont vous donner tous les éléments pour fonder un jugement sur l'année 2009.

Vos questions, vos interventions, nos réponses doivent encore mieux, si nécessaire, éclairer votre vote sur le rendu-compte du mandat donné au CA entre deux AG.

Noël comme Jean-Louis ont de façon minutieuse balayé l'activité de l'année 2009.

Par ce rapport moral, je vais à travers quelques sujets, tirer les lignes politiques, analyser notre engagement collectif associatif et bien évidemment en dégager les enjeux forts, les thématiques essentielles qui fonderont la motion d'orientation sur laquelle vous aurez à vous prononcer.

Dès la sortie du Congrès de la Villette, le nouveau Conseil d'administration fédéral, le nouveau bureau fédéral, votre émanation, se sont mis au travail, et cela sans attendre la rentrée de septembre.

Les dossiers à porter, les réflexions à mener sont nombreux mais je souhaite de façon forte ouvrir ce rapport moral par le lien entre nous.

Depuis le lendemain de la Villette, je me suis rendu dans dix-neuf associations départementales dont la Réunion et la Guadeloupe.

Les camarades du bureau sont aussi dans cette démarche.

Ecouter, voir, comprendre, expliquer et s'expliquer, se mieux connaître sont la base de notre engagement collectif, la base de notre réussite collective future. Confiance, partage, respect doivent nous animer.

Sans confiance, sans partage, sans respect entre nous, rien ne peut fonctionner.

Mouvement d'hommes et de femmes engagés, militants aux racines diverses, notre force est ce rassemblement.

Avec nos différences, avec nos appréciations singulières.

Militants de l'APAJH, vous avez ma confiance forte et mon profond respect pour tout ce que vous avez déjà su réaliser.

Militants de l'APAJH, collectivement et individuellement, ayons confiance en nous, ayons confiance dans cette construction collective qu'est l'APAJH.

Et laissons, si jamais l'idée nous effleurait, à d'autres, les procédures indignes et les démarches déloyales.

Le débat est riche, productif et générateur de plus grande qualité de réponse, terreau fertile de synthèses toujours plus ambitieuses et de décisions collectives qui, une fois prises, nous engagent collectivement.

Adhérer, se fédérer donne des droits, donne aussi des devoirs.

Sauf à se mettre, tout naturellement, de soi-même en dehors du mouvement.

Vous savez, l'ennemi n'est pas ici, parmi nous.

Je pense très fortement que la remise en cause du système solidaire bâti à la sortie de la guerre en 1945 par le Conseil national de la Résistance, le détricotage des lois de progrès, l'attaque des valeurs du socle républicain, le mépris du faible et de la protection collective, l'indécence insupportable de certains discours et comportements d'élus de notre République constituent le vrai danger, le seul danger contre lequel nous avons à combattre unis et rassemblés.

Ce qui se passe avec le détricotage de la loi du 11 février 2005 est révélateur des dangers encourus et de l'action de vigilance et de combat de la Fédération.

Cette loi ne répond pas à toutes nos attentes. En revanche, elle marque des avancées fortes par rapport aux lois de 1975 et 1987. Elle pose le droit de la personne.

Et par pans entiers, les plus fondamentaux comme l'accessibilité globale ou le projet personnalisé de compensation, les pouvoirs publics ont utilisé les dernières semaines de 2009, pour tout démolir, tout casser.

Nous avons décidé, en votre nom, de saisir la HALDE pour discrimination d'Etat.

Cette démarche publique et citoyenne, a surpris par sa force. Elle est républicaine et sans concession.

Le 18 juin dernier à Villeurbanne, en inaugurant une nouvelle structure APAJH, gérée par l'association départementale du Rhône, reprenant les mots du Général de Gaulle, je déclarais : "Savoir dire non !".

Cette saisine, au-delà du fond du dossier, grave et bien réel, nous a placés en pleine lumière médiatique sur la défense de valeurs fortes comme la discrimination.

Je sollicite votre avis de militants de terrain sur cette saisine de la HALDE à l'encontre de l'Etat.

Gérer oui, mais pour que vivent des valeurs au quotidien. Gérer pour gérer, non !

Aujourd'hui les medias nous sollicitent régulièrement et avec nos interpellations propres par conférences et communiqués de presse l'APAJH, ses valeurs, ses prises de position sont bien présentes publiquement.

Bien sûr ce n'est pas encore suffisant mais le mouvement, me semble-t-il, est bien lancé.

Nos interventions nationales, notre engagement citoyen public peut et doit servir aux personnes en situation de handicap et à l'ensemble des associations départementales de l'APAJH.

C'est de cette synergie entre Fédération et associations départementales que nous conforterons notre force, notre place et notre légitimité dans le secteur.

Le secteur du handicap, le champ du médico-social sont profondément impactés par la loi Hôpital-Patient-Santé-Territoires d'août 2009 et certainement au-delà de ce que chacun d'entre nous imagine.

Et bien évidemment par la mise en place, conséquence de la loi, des Agences régionales de Santé.

Je nous invite collectivement à observer et analyser ce qui vient et est en train de se passer sur les désignations dans les diverses instances et commissions.

Camaraderie et fraternité en façade, le poignard dans la poche pour la mise en œuvre.

Et l'on voit même des organisations porteuses de convention collective se déguiser en gestionnaire de structures !

Comme si nous avions besoin d'être représentés et donc, exclus en conséquence, des instances et commissions. La ficelle est grosse et a conduit le Conseil d'administration à refuser d'adhérer au nouveau machin dit " la Conférence

des gestionnaires ".

Partenariat, oui, mais sur des valeurs et des bases claires.

Préférons à cette triste opération notre démarche collective, Fédération et Associations départementales ensemble, initiée pour rencontrer les 26 directeurs d'ARS.

Une quinzaine à ce jour a été rencontrée et le fait de présenter valeurs, réalité précise gestionnaire sur chaque territoire d'Agence et force consolidée du mouvement APAJH, par leur découverte, leur intérêt, leur satisfaction manifestés attestent de la pertinence de la démarche.

Les 26 auront, quand la démarche décidée par le Conseil d'administration sera achevée, une image cohérente et empreinte de tout notre poids global.

N'oublions pas qu'ils ont entre autre mission de regrouper, de faire disparaître ce qu'ils jugent trop petit pour être utile.

Montrons donc sans difficultés, sans retenue toute notre force.

Entre nous, mes amis, à quoi cela sert-il très sérieusement de se marier avec une petite association voisine, même si ce sont des copains, ou avec une organisation du champ du sanitaire qui a pour ambition finale de nous agréger ou de nous utiliser pour leur propre développement, alors qu'en interne, ensemble, nous sommes déjà la deuxième ou troisième force associative du champ du handicap.

Mes amis, lucidité et sentiment d'appartenance doivent nous guider.

Le vote de la loi, la mise en route des ARS sont les deux premiers temps forts.

Les appels à projets constitueront la troisième séquence, redoutable, ravageuse et peu, me semble-t-il, soucieuse au plus profond de la personne en situation de handicap.

A ce jour le décret d'application n'est pas encore connu mais nous avons quelques informations quant à la capacité à candidater. Une des obligations devrait être l'aspect national du candidat.

A méditer sérieusement entre nous mes amis.

Si nous ne nous organisons pas, par notre volonté politique profonde, ils nous organiseront.

Que cela nous plaise ou non !

Nous voyons bien le fonctionnement des pouvoirs publics, et cela sur divers sujets, comme une entreprise organisée de remise en cause, d'attaque, et certainement pas dans l'intérêt des personnes en situation de handicap.

Dès la mi-juillet, avec la FEHAP et la FEGAPEI, nous allons à trois dénoncer ce qui se préparait sous l'expression «tarifs-plafonds des ESAT ».

Accompagnement des hommes et des femmes en situation de handicap et réalités économiques doivent vivre ensemble, mais la contrainte financière ne doit pas faire oublier les hommes et les femmes que la solidarité nationale doit accompagner.

Une moulinette économique, aussi scientifique soit-elle ne nous suffit pas.

La réponse des pouvoirs publics n'est pas la bonne. Si l'on décline la loi du 11 février 2005, c'est un financement lié aux besoins de la personne que nous attendons. Pas de faire rentrer les besoins de la personne au chausse-pied dans l'enveloppe financière.

Les pouvoirs publics ont su nous montrer ces derniers mois qu'ils savaient trouver en un week-end des sommes colossales pour re-financiariser le secteur bancaire.

En 1968, nous exigeons l'impossible.

Continuons !

Sur l'accessibilité du cadre bâti neuf, le gouvernement persiste dans sa volonté intolérable de faire disparaître cette avancée de la loi du 11 février 2005.

Retoqués une première fois en juillet dernier par le Conseil d'Etat, une deuxième fois en décembre dernier par le Conseil constitutionnel, ils remettent ça à travers un amendement gouvernemental au projet de loi du sénateur Blanc sur les MDPH.

Il nous appartient, une troisième fois de les mettre en échec.

Mais ce dossier sur l'accessibilité du bâti neuf illustre bien leur détermination à entendre d'abord le secteur marchand de l'immobilier et se contenter à l'encontre des personnes en situation de handicap et du monde associatif d'une communication aussi douceuseuse qu'hypocrite.

Il est clair que la loi de 2005 et tous les potentiels qu'elle recèle les gênes et la notion de crise aujourd'hui ne sera qu'un alibi de plus pour nous engager à restreindre nos demandes.

Exigeons l'impossible, il en va de la dignité de vie des plus vulnérables d'entre nous.

Les parlementaires de la majorité comme de l'opposition sont des interlocuteurs que nous rencontrons de façon organisée et permanente.

Au cours de ces douze derniers mois, ce sont près de trente parlementaires que nous avons longuement rencontrés pour faire mieux connaître les valeurs de l'APAJH par la représentation parlementaire, préciser nos désaccords et faire avancer nos propositions.

Je souhaite m'arrêter quelques instants sur ce travail permanent avec la représentation nationale.

Dans le cadre des discriminations, il existe, de façon vérifiée,

discrimination quant à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Lors de l'audition par le groupe Handicap de l'Assemblée nationale constitué de 85 députés de tous les partis et présidé par Jean-François Chossy, rapporteur de la loi de 2005 et député UMP de la Loire, j'avais exposé ce sujet en m'appuyant sur les conclusions de l'Audition publique organisée en octobre 2007 par la Haute Autorité de Santé.

Le député Chossy nous a invités sur ce sujet à travailler avec lui.

J'ai répondu positivement à cette proposition.

S'opposer haut et fort chaque fois que nécessaire, proposer en permanence.

Nos travaux communs viennent d'aboutir ces derniers jours à un projet de texte de loi à l'initiative de l'APAJH et qui devrait être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour étude dans les prochaines semaines, porté par près de 50 parlementaires de tous bords à ce jour.

Il comporte trois volets :

- le seuil d'accès à la CMU. Je vous rappelle que l'AAH rend pour quelques euros « trop riche » pour avoir droit à la CMU ,
- la formation à la problématique du handicap de l'ensemble des professionnels de santé,
- la mise en place dans toutes les structures sanitaires de dispositifs d'accueils des personnes en situation de handicap.

L'APAJH est capable de saisir la HALDE pour discrimination d'Etat et en même temps de travailler avec la représentation parlementaire pour bâtir des outils législatifs réduisant la discrimination qui touche les personnes les plus vulnérables de notre société.

Fermes et ambitieux, exigeants et constructifs.

L'APAJH est de plein pied dans le débat citoyen, sans fard, sans concession.

Avec toute la force que nous donne notre socle de valeurs.

En juin 1960 était lancé le serment de Vincennes pour l'Ecole publique.

Cinquante ans après, quelques organisations ont lancé «l'appel pour l'Ecole publique».

Le Conseil d'administration fédéral a décidé de signer cet appel au nom de l'APAJH et d'appeler à signer.



Aujourd'hui près de 230 000 signatures, ce qui est un superbe succès.

L'Ecole de la République nous concerne, parce que c'est notre histoire, parce que c'est le creuset de la société future au-delà des convictions personnelles et parce que nous la souhaitons la plus inclusive possible, permettant à chacun, porteur de handicap ou pas d'y vivre une part de son trajet de vie en fonction de ses potentialités.

Ce sujet de l'Ecole de tous nous conduit bien évidemment au sujet des AVS et notre désaccord total quant à la solution apportée par les pouvoirs publics l'été dernier.

Les besoins des enfants sont passés au second plan et la préoccupation principale de l'Education nationale était de solder le sujet des contrats précaires des AVS. Comme je l'ai déjà exprimé publiquement, je regrette que nos amis des Pupilles de l'Ecole Publique, en recherche apparemment d'activités, aient permis par leur signature à l'Education nationale de se désengager de cette responsabilité que lui a rendu la loi du 11 février 2005.

Le service public d'Education doit répondre à tous les enfants de la République, porteurs ou non de handicap.

Ce désengagement est lourd de sens quant à la place faite à ces enfants. Les explications fournies sont totalement insatisfaisantes. D'ailleurs l'échec patent du dispositif mis en place à la rentrée scolaire dernière prouve l'impasse dans lequel se sont engagés les pouvoirs publics avec le soutien dramatique de nos amis des PEP.

Le dispositif étant transitoire, nous avons participé aux groupes de travail avec les deux cabinets ministériels avec l'objectif de reprendre ce dossier dans le bon sens et dans la principale préoccupation de l'intérêt de l'enfant.

Dossier difficile mais au fil du temps, des avancées intéressantes laissent imaginer une sortie par le haut et un nouveau projet correspondant bien aux besoins de l'enfant en voie de scolarisation. Las, un arbitrage des décideurs politiques remet le dossier dans l'ornière et l'ouvre même au secteur de l'aide à domicile. La place digne, citoyenne et légitime de l'enfant en situation de handicap est bien loin de ces dispositifs d'accompagnements proposés.

Une convention d'application est proposée pour trois ans au monde associatif. L'APAJH ne la signera pas et continuera à argumenter et à argumenter encore pour faire entendre la voix de la raison.

Ne tirant pas les conclusions du désastre de l'application de la convention 2009-2010, nos amis des Pupilles y retournent.

Et triste surprise, la signature dès la proposition du gouvernement par nos amis de la Ligue de l'Enseignement. Je me félicite qu'ils s'intéressent au handicap mais certainement pas de cette façon !

Lors du CNCPPH de la semaine dernière, le représentant du cabinet du ministre de l'Education nationale a justifié la qualité de son dossier au motif que la Ligue de l'Enseignement l'avait signé !

Dans mon intervention, après avoir exprimé le désaccord de la Fédération des APAJH sur la solution adoptée, j'ai invité le conseiller ministériel, en même temps qu'il se félicitait de la signature de la Ligue de l'Enseignement, à s'interroger sur le refus de signature de l'APAJH qui est sur ce sujet depuis bientôt 50 ans !

On a vu dans un autre secteur proche, la santé, le secteur marchand lucratif entrer et s'y imposer ! Dans l'intérêt de ses actionnaires et pas toujours de la santé publique.

Serions-nous sur le même chemin ?

Je le crains.

Je le pense.

Avec le soutien objectif d'organisations amies et proches !

Président de la Fédération, j'aurais aimé qu'un dialogue préalable entre organisations de la même mouvance soit initié.

Au moment où l'APAJH affirme son positionnement exigeant par la saisine de la HALDE pour discrimination d'Etat, d'autres apportent au même Etat leur caution par des signatures surprenantes.

Etonnant et inquiétant !

Un sursaut sur les seules valeurs fondamentales est indispensable.

J'y appelle de cette tribune nos amis des Pupilles de l'Enseignement Public et de la Ligue de l'Enseignement.

Il n'est jamais trop tard pour que la raison l'emporte mais que de dégâts que les pouvoirs publics exploiteront !

Très sincèrement nous sommes très loin de la citoyenneté et de l'accompagnement le plus ajusté pour le jeune en situation de handicap qui aspire à l'Ecole de tous, droit que lui donne la loi de 2005 s'il en a les potentiels.

Pas de repli frileux, en permanence l'APAJH, appellera au rassemblement et à l'union, mais sur des bases claires. L'union fait la force, mais dans la clarté.

Nous avons à travailler et construire des propositions sur le revenu d'existence. Je pense que c'est notre prochain chantier.

Et ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas entreprendre.

Voilà quelques jours, au motif de la crise, de la rigueur qu'il est interdit d'afficher, le premier ministre a annoncé que même les crédits d'action sociale devraient contribuer à la solidarité, que même l'allocation aux adultes handicapés devrait aussi contribuer.

Sollicité le lendemain lors d'une émission en direct sur RMC, j'ai exprimé en votre nom notre refus de cette idée.

Indécent, scandaleux !

L'AAH est largement au-dessous du seuil de pauvreté !

Inacceptable, insupportable et en votre nom, partout où j'en aurai l'occasion, je le clamerai.

Dans notre République, les personnes en situation de handicap n'ont rien à faire d'une charité misérabiliste.

Militants de l'APAJH, j'ai conscience que les temps vont être durs, compliqués.

C'est au combat que je vous engage, à l'ambition, à l'exigence et à la fierté afin que nos frères en humanité, touchés par le handicap, soient de droit des hommes et des femmes parmi les hommes et les femmes.

Selon un rapport de l'Observatoire de la Pauvreté, la France compte huit millions de personnes pauvres, vivant avec moins de 908 euros par mois. Je vous rappelle que le montant de l'AAH est de 693 euros.

Le travail et le revenu d'existence, j'ai envie de dire aujourd'hui, de cette tribune, le revenu universel d'existence, sont un sujet sur lequel notre mouvement a à s'engager de façon résolue.

En remettant son rapport au chef de l'Etat le 23 février dernier, le Médiateur de la République décrivait « une société en grande tension nerveuse, fatiguée psychiquement ».

La précarisation généralisée du monde du travail, l'angoisse du déclassement, l'explosion du « working poor » (travailleur pauvre) subi à 80% par des femmes, le démantèlement progressif des systèmes de protection sociale, ont contribué à fabriquer une « France des invisibles » pour lesquelles survivre est un combat quotidien.

L'existence de cette « France invisible » infirme le primat de la « valeur travail », fondant toute forme d'existence individuelle et de reconnaissance sociale sur l'exercice d'une profession salariée.

Les politiques de réduction du temps de travail n'ont pas suffi à résoudre le chômage de masse ni à enrayer l'explosion du « working poor ». De même, la flexibilité et la précarité de la société salariale condamne des populations fragilisées (mères isolées, personnes en situation de handicap, personnes sous-qualifiées...) à ne pas exercer de travail salarié décent.

La « fin du travail », qui plus est dans une phase de crise majeure du capitalisme, doit conduire à repenser les fondements de l'intégration sociale par l'emploi salarié.

Les politiques de lutte contre l'exclusion menées depuis le plan de Cohésion sociale de 2004 découlent toutes de la nécessité d'un « retour à l'emploi » pour sortir des minima sociaux.

Il y aurait donc « ceux qui essaient de s'en sortir par leur travail » et « ceux qui ne travaillent pas et vivent sur le dos des autres ».

De façon éthique comme objective cela ne peut nous convenir.

Le RSA procède précisément de cette idéologie du « retour à l'emploi » stigmatisant les populations qui se complairaient dans « l'assistanat ».

Le système du RSA ignore l'inadéquation de certaines populations fragilisées avec le monde du travail salarié, comme une proportion importante de personnes en situation de handicap dont l'invalidité empêche l'exercice d'une profession salariée.

Par ailleurs, en conditionnant l'allocation sociale à l'obligation de travailler, il constitue un véritable recul par rapport à l'idée de « revenu universel d'existence » sur laquelle reposait la création du RMI.

Le refus des pouvoirs publics de déconnecter le « revenu d'existence » de toute activité salariée condamne des populations fragilisées à l'exclusion et à la pauvreté.

L'organisation actuelle du monde professionnel ne permet plus d'assurer à chacun les conditions de l'identité personnelle, de la subsistance matérielle et de l'intégration dans le système des relations sociales.

Pour l'APAJH, le système allocataire ne constitue pas une solution absolue à la question sociale et à la résolution de l'extrême pauvreté.



Garantir un travail décent pour une vie décente est un choix de société au cœur du pacte républicain, mais la « fin du travail » empêche de faire découler les revenus du seul et unique salariat.

En créant le dispositif PASSMO, dans le cadre d'une convention avec le ministère des Affaires sociales et l'AGEFIPH depuis mai 2009, l'APAJH encourage l'intégration républicaine des personnes en situation de handicap par le travail dans les entreprises ordinaires, favorisant ainsi la banalisation de la place du handicap dans la société.

Mais la résolution de la question sociale du handicap implique de régler globalement les fragilités de notre société fragmentée.

L'APAJH a donc à travailler pour la création d'un « revenu universel d'existence » garantissant à chacun la dignité et l'estime de soi qui constitue le socle de toute citoyenneté libre.

Universel et fiscalisé, ce revenu d'existence pourrait être d'un montant au moins égal au SMIC brut, versé aux personnes fragilisées.

Cela participe d'un projet de société solidaire et inclusif.

Samedi à Villeurbanne, avec la Présidente de l'Association départementale, avec notre ami Pierre Lannes, qui lutte contre la maladie, avec les autorités, les usagers et devant la presse, de la tribune, j'ai tenu à évoquer les militants de l'APAJH et leur engagement volontaire.

Ce propos, je peux le tenir ici et vous l'adresser, à vous délégués du Congrès.

« Quand nous voyons une aussi belle réalisation, au cœur de la cité, naître après plus de dix ans de combat, de ténacité, on peut être fiers de ces citoyens, au service de la République et des plus vulnérables d'entre nous.

Quand nous consacrons notre temps, notre énergie, notre conviction à faire sortir de terre de telles réponses aux besoins des plus vulnérables d'entre nous, notre salaire, nos indemnités, les voilà !

Nous n'avons pas besoin, nous ne demandons pas d'indemnités en dizaine de milliers d'euros qui s'ajouteraient à nos salaires ou nos pensions.

Militants bénévoles, nous servons la République, avec nos établissements et services, nous rendons un service public, sur fonds publics, contrôlés par les pouvoirs publics.

Quand le rapport Vercamer s'interroge sur le monde associatif et que j'observe les informations venant à notre connaissance ces jours-ci, je dis que je suis fier des militants de l'APAJH, que j'ai honte des dérapages indemnitaires de certains élus de la République.

Sur ce sujet, point besoin de loi, l'éthique pour fondement !

Sur ce sujet, point besoin de réglementation, la conscience citoyenne et républicaine pour fondement !

Comme à Villeurbanne samedi, ici à Saint Brieuc, de cette tribune, j'invite les dirigeants de notre pays, le Premier ministre, le Président de la République à considérer la démarche associative que nous portons depuis bientôt cinquante ans comme exemple avéré de réponse de qualité, éthique et républicaine au service des plus vulnérables d'entre nous !

Mes amis, militants bénévoles, militants de l'APAJH, nous ne nous servons pas, nous servons !

Et avec Albert Camus pour conclure :

“La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent”. (Au-delà du nihilisme)

Tous ensemble, mes amis.

Jean-Louis GARCIA  
Saint-Brieuc, le vendredi 25 juin 2010

## Motion d'orientation

Adoptée à l'unanimité

Les valeurs fondamentales de l'APAJH, les rapports sur l'année 2009 du secrétaire général et du trésorier général, le rapport moral du président fédéral, l'environnement constituent les bases et le cadre de notre activité 2010.

Sans rupture mais poursuite d'une démarche affirmée de présence dans le débat citoyen, dans la proposition et le combat lorsque sont remis en cause les points forts de solidarité nationale ou que les orientations budgétaires nuisent à la mise en œuvre d'un accompagnement de qualité.

Sans remettre en cause ce que nous faisons déjà notre motion d'orientation s'articule en 10 points : cela facilite la lisibilité de notre action et permet d'en visualiser encore mieux nos priorités d'action.

- **Point 1 : Loi du 11 février 2005 :**
  - Combattre pour son application dans toutes ses potentialités et proposer les axes d'avenir.
  
- **Point 2 : Mise en œuvre des décisions et orientations du Congrès de Saint-Brieuc :**
  - Projet associatif,
  - Gouvernance et territoires,
  - Qualité, label APAJH.
  
- **Point 3 : Appui aux associations départementales :**
  - Juridique,
  - Ressources humaines,
  - Economique et finances,
  - Communication,
  - Systèmes d'information,
  - Site internet,
  - Elaboration de dossiers,
  - Appui auprès des décideurs.
  
- **Point 4 : Conséquences de la mise en œuvre de la loi “Hôpital-Patients-Santé-Territoires” sur l'organisation territoriale :**
  - Place dans les instances des ARS,
  - Place dans les instances départementales : MDPH...
  - Développement des Associations et de la Fédération,
  
- **Point 5 : Communication :**
  - Interne,
  - Externe,
  - Grand public,
  - Site internet,
  - Revue,
  - Trophées.

- **Point 6 : Gestion :**
  - Transition CROSMS-ARS,
  - Contraintes financières, tarifs plafonds, modalités futures de financement des établissements et services,
  - Appels à projets.
  - Conventions.

- **Point 7 : Travail des pôles :**
  - Scolarisation, enfance, jeunesse, accueil du petit enfant
  - PASSMO et revenu universel d'existence,
  - Avancée en âge,
  - Citoyenneté.

- **Point 8 : Pouvoirs publics, parlementaires, collectivités territoriales et directeurs d'ARS**
  - Présentation et valeurs,
  - Pression et action.

- **Point 9 : Instances**
  - CNCPH,
  - CNSA,
  - Comité d'Entente,
  - AGEFIPH,
  - FIPHFP.

- **Point 10 : Partenariats**
  - UNAFAM,
  - FFSA,
  - CFHE,
  - CCAH,
  - SNALESS,
  - FEGAPEI,
  - Solidarité laïque,
  - Entraide Universitaire.

Citoyenneté et dignité de la personne en situation de handicap, laïcité et solidarité nationale constituent les fondements de l'APAJH.

En ces temps de remise en cause, de difficultés économiques et financières, de rupture des solidarités, à travers ces dix points, au quotidien, la Fédération des APAJH s'exprimera, proposera et luttera pour que vivent ses valeurs fondamentales.

## Gouvernance et Territoires

Adopté à 87% des voix

L'APAJH est née par les associations départementales et des associations départementales. L'Assemblée Générale estime leur place fondamentale. Elles sont :

- lieu d'engagement militant de proximité ;
- creuset et premier porte voix de nos valeurs ;
- lieu de connaissance et de recensement des besoins de terrain ;
- lieu d'impulsion, de création et de gestion naturelle de réponse aux besoins des personnes ;
- maillage essentiel fondé sur la connaissance et le vivre ensemble au quotidien.

Elles sont aussi et d'abord le lieu de préservation des acquis et de renforcement du positionnement de notre mouvement.

Le Siège National de la Fédération, tête de réseau, a entre autres, pour mission l'animation du réseau en :

- diffusant une image unique ;
- collectant et diffusant les expériences ;
- alimentant la réflexion issue de l'expérience/expertise du terrain ;
- proposant des procédures communes (administratives et techniques) ;
- gérant des services et établissements ;
- garantissant la qualité des accompagnements (tendre vers une "qualité" APAJH) ;
- garantissant l'unité et la cohésion de la Fédération par l'application des règles communes.

Un échelon intermédiaire s'impose par l'existence depuis le 1er avril 2010, des agences régionales de santé nées de la loi HPST.

La Fédération des APAJH doit être présente de façon légitime, démocratique et organisée sur les 26 régions administratives des ARS.

L'Assemblée Générale décide donc la création de 26 Conseils de région (un par agence régionale de santé) qui se réunissent au moins trois fois par an.

Les missions du Conseil de région sont les suivantes :

- organiser la représentation de l'APAJH auprès de l'ARS ;
- mettre en œuvre la réactivité de l'APAJH auprès de l'ARS ;
- assurer la coordination ;
- repérer les besoins, préparer et proposer le plan stratégique de développement du territoire de l'ARS en réponse aux appels à projets ;
- préparer la Conférence de territoires et en faire vivre les analyses.

Compte tenu de ces missions, le Conseil de région est composé :

- de chaque président d'associations départementales ou d'un administrateur qui aura été désigné ;
- d'un représentant du bureau fédéral ;
- d'un représentant du Conseil d'Administration fédéral ;

Chacun de ces membres peut être accompagné d'un conseiller technique n'ayant pas voix délibérative.

Chaque Conseil de région est animé par le délégué de région désigné par le Conseil d'Administration fédéral parmi les membres du Conseil d'Administration fédéral. Il reçoit une délégation écrite du Président fédéral, validée par le Conseil d'Administration fédéral, pour représenter la Fédération.

Cette nouvelle gouvernance induit une réorganisation du Conseil d'Administration fédéral – constitué aujourd'hui de 27 administrateurs élus – par la création de deux collèges.

Le premier collège est constitué de l'actuel groupe de 27 élus sans changement quant à la candidature et l'élection.

Le second collège est composé de neuf membres :

- un membre issu des DOM, proposé à la candidature par accord des Présidents des associations

départementales des DOM,  
-8 membres issus de chacun des territoires de gestion de la Fédération, chacun étant proposé à la candidature par accord de l'ensemble des Présidents des associations départementales du territoire.

Ces membres sont tous légitimés par l'élection en Assemblée Générale de la Fédération.  
(Un candidat et un seul proposé à l'élection à l'Assemblée Générale sur chacun des neuf postes créés).

Le nouveau Conseil d'Administration est donc composé de 36 administrateurs qui tiennent leur légitimité de l'Assemblée Générale. Le niveau régional APAJH est, en outre statutairement reconnu.

Enfin, l'Assemblée Générale décide de pérenniser les réunions territoriales et de les transformer en Conférences de territoires.

Ces Conférences de territoires se réunissent au moins une fois par an.

Elles sont composées :

- de chaque président d'associations départementales ou d'un administrateur qui aura été désigné;
- des membres du conseil d'administration fédéral désignés,
- des directeurs généraux des associations départementales du territoire,
- des directeurs territoriaux de la Fédération,
- des collaborateurs,
- de personnes en situation de handicap usagers des services et structures.

Ces Conférences de territoires sont lieux de partage, de réflexion et de connaissance.

Elles analysent les besoins des territoires, appréhendent les stratégies territoriales avec l'ensemble des acteurs.

Elles sont bien évidemment lieu de rencontre et de dialogue, garants de force collective et de cohésion.

## Votes

L'expression des délégués sur les différents rapports et résolutions se traduit par les résultats suivants :

- **Le rapport d'activité** et son complément est adopté à 97 % des voix exprimées
- La délibération sur la participation de la fédération en tant que membre fondateur de la **FIRAH** (fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap) est adoptée à 97 % des voix exprimées
- **Le rapport financier** est adopté à 97 % des voix exprimées
- Les résolutions financières :
  - **Résolution 1** : résultat du siège- est adoptée à 97 % des voix exprimées
  - **Résolution 2** : affectation du résultat du siège - est adoptée à 97 % des voix exprimées
  - **Résolution 3** : orientations budgétaires du siège 2010 - est adoptée à l'unanimité.
  - **Résolution 4** : résultats administratifs - est adoptée à 97 % des voix exprimées
  - **Résolution 5** : art 19 des statuts de la Fédération (pouvoirs) - est adoptée à l'unanimité
  - **Résolution 6** : Art 19 des statuts de la Fédération (approbation investissement)- est adoptée à l'unanimité
  - **Résolution 7** : Cotisations des associations départementales- est adoptée l'unanimité
  - **Résolution 8** : Cotisations adhérents- est adoptée à l'unanimité
  - **Résolution 9** : Charges refusées par les Autorités de tutelles- est adoptée à l'unanimité
  - **Résolution 10** : Mandat de commissariat aux comptes- est adoptée à l'unanimité
  - **Résolution 11** : Conventions réglementées- adoptés à 97 % des voix exprimées
- **La motion d'orientation** est adoptée à l'unanimité.
- Le texte **Gouvernance et Territoires** est adopté à 87 % des voix exprimées

